

 COMMUNE DE ROBION	AR 2026-098 ARRETE DU MAIRE Portant réglementation de la circulation
--	---

6.4.2 – FETE DE BOULON

Le Maire de Robion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Attendu que la fête de Boulon qui aura lieu le lundi 6 avril 2026 va amener un nombre important de personnes sur le site de Boulon,

Attendu que le site de Boulon se trouve dans un site sensible et qu'il y a lieu de minimiser au maximum les risques d'incendie,

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des gens et des biens,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le chemin de Boulon haut et bas, compris entre l'avenue du Luberon et la route du stade (commune des Taillades) sera interdit à toute circulation motorisée le lundi 6 avril 2026 entre 10 heures 30 et 17 heures 00.

ARTICLE 2 : Par dérogation à l'article 1, les véhicules des services d'incendie et de secours, de la gendarmerie et de la mairie de ROBION seront seuls autorisés à circuler sur le chemin précédemment cité.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment la 8^e partie, sera mise en place par la Commune de ROBION.

ARTICLE 4 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat ou par l'application « Télérecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur général des services, le Directeur des Services Techniques municipaux, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire, l'arrêté ayant
été affiché le 24 mars 2026
Le Maire Patrick SINTES

Fait à Robion, le 23 mars 2026.

Le Maire,
Patrick SINTES

